

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2006002

Signataire : FG/SD

OBJET : Déclassement de 3.622 m² (phase A) issus des parcelles J N° 103 (pour partie) et J N° 18 (pour partie) situées 5 rue Schaeffer à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 83 du 21 avril 2005 approuvant le principe du déclassement d'une partie des parcelles cadastrées J N° 18 et J N° 103 pour 5.903 m² situées 5 rue Schaeffer, afin de les intégrer dans le domaine privé de la Commune d'Aubervilliers,

Vu la délibération N° 84 du 21 avril 2005 autorisant la signature de la promesse unilatérale de vente au profit de la Société BOUYGUES IMMOBILIER,

Vu la délibération N° 249 du 15 décembre 2005 autorisant la Société Bouygues Immobilier à déposer la demande de permis de démolir,

Vu l'arrêté du maire en date du 25 janvier 2006 constatant le départ du centre de loisirs maternels, la non utilisation d'une partie du parking et du local destiné à stocker du matériel par Aubervacances et par voie de conséquence la désaffectation du bien,

Considérant l'intérêt de déclasser du domaine public 3.622 m² issus des parcelles J N° 18 (pour partie) et J N° 103 (pour partie) situées 5 rue Schaeffer correspondant à la phase A dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux et de logements en accession à la propriété, afin de les céder à la Société Bouygues Immobilier,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Décide du déclassement de 3.622 m² issus des parcelles J N° 18 (pour partie) et J N° 103 (pour partie) situées 5 rue Schaeffer à Aubervilliers. L'assiette du terrain objet du déclassement figure sur un plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : dit que ces 3.622 m² de terrain sont classés dans le domaine privé de la Commune d'Aubervilliers.

Le Maire